

SCHEMA DIRECTEUR DES CCI DE GUADELOUPE

Elaborer une vision commune des CCI de Guadeloupe , dégager les grandes orientations pour un développement harmonieux et équilibré des entreprises et des territoires de l'Archipel, identifier les priorités pour l'avenir, c'est le socle que les élus des CCI de Basse Terre et de Pointe à Pitre ont souhaité forger dans le cadre du « schéma d'aménagement régional », document devant servir de guide pour la mise en œuvre des actions relevant de la compétence de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

L'acte premier de cette démarche se concrétisera par la création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guadeloupe » issue de la volonté exprimée des deux Chambres actuelles de poursuivre leur rapprochement, évoqué à plusieurs reprises depuis plusieurs années, et exprimé clairement le 6 mars 2006, dans le cadre d'une réunion des 2 bureaux, avec comme objectifs :

- « - de donner une image unitaire, dynamique,*
- d'augmenter la capacité d'influence des milieux économiques,*
- de développer des projets structurants sur l'ensemble du territoire,*
- de maintenir, voire développer les services de proximité,*
- de mutualiser des moyens,*
- de dégager des économies pour de nouvelles initiatives ».*

Chambre de Commerce et d'Industrie
de Basse Terre

Chambre de Commerce et d'Industrie
de Pointe à Pitre

T.G

SOMMAIRE

- A)-Présentation de la Guadeloupe.**
- B)-L’histoire des deux CCI.**
- C)-Les évolutions de l’environnement des CCI.**
- D)-Dix propositions pour le développement de la Guadeloupe.**
- E)-Les valeurs fondamentales qui animeront la future C[®]CI.**
- F)-L’organisation territoriale.**
- G)-Dénomination de la future Chambre.**
- H)-Le siège de la future C[®]CI.**
- I)-Le calendrier prévisionnel**

T.O

A) Présentation de la Guadeloupe :

Archipel de 1630 km² de l'Arc Antillais, la Guadeloupe, à la fois région et département, intègre les îles des Saintes, de Marie-Galante et de la Désirade.

Sa population a plus que doublé depuis 1950, pour atteindre 402 500 habitants (source Insee au 1/01/2010), répartie entre

- 122 400 (30%) de moins de 20 ans
- 208 400 (52%) de 20 à 50 ans
- 71 700 (18%) de + de 60 ans

L'indicateur de fécondité qui était de 5,7 enfants par femme (contre 2,6 en métropole) dans les années 60 est tombé actuellement à 2, très proche du niveau de la métropole.

La Guadeloupe connaît traditionnellement une émigration vers la métropole, qui s'est fortement accentuée dans les années 70. Après un « retour au Pays » constaté dans les années 1980, le solde migratoire est devenu proche de l'équilibre. 25% de la population (106 000 personnes) résident en métropole.

L'économie de la Guadeloupe évolue sous une double contrainte, celle liée au caractère « archi pélagique » de son marché domestique et celle qui découle d'une forte concurrence extérieure. Le morcellement du territoire sur cinq espaces géographiques distincts pénalise les entreprises.

Dans les dépendances, le tissu économique ne peut se développer du fait des difficultés consécutives à la double insularité (prix de transport accrus, taille du marché réduit à la seule dépendance ...).

Pour les producteurs de la Guadeloupe « proprement dite » et des dépendances, l'éloignement du marché national engendre des coûts de transport importants qui grèvent les exportations et pèsent sur les importations.

Le tissu économique local est déséquilibré puisque une majorité de petites entreprises approvisionne une clientèle de proximité, alors que de grandes structures évoluent bien souvent en position de quasi-monopole. Les structures de tailles intermédiaires sont relativement peu nombreuses.

La faible capacité d'absorption du marché local de dimension modeste, et le problème de dimensionnement des équipements pénalisent bien plus encore les entreprises locales. Soulignons par ailleurs le problème de rentabilisation des équipements ; en effet, la taille critique, *niveau de production à partir de laquelle l'entreprise peut bénéficier d'économies d'échelle*, est rarement atteinte et la faiblesse des investissements en Recherche-Développement les fragilise davantage.

Par ailleurs, une double concurrence caractérise les entreprises : celle des producteurs caribéens qui profitent d'avantages liés à la faiblesse de leur coût de production, et d'accords spécifiques avec la Communauté européenne, celle des producteurs nationaux et européens qui ont atteint la taille critique et peuvent exporter une partie de leur production vers la Guadeloupe à moindre frais.

Enfin, l'étroitesse de la base productive des entreprises, à l'origine de la mauvaise insertion de la Guadeloupe dans la Division Internationale du Travail et leur faible capitalisation les poussent à recourir largement aux concours bancaires à taux prohibitifs en vue de financer un besoin en fonds de roulement élevé.

Ces conditions défavorables se traduisent par des surcoûts qui frappent les entreprises de l'archipel au rang desquels il faut citer

- ✓ le poids des stocks,
- ✓ les surcoûts indirects du foncier qui alourdissent le coût de revient de la construction,
- ✓ les risques climatiques,
- ✓ l'importance du crédit fournisseurs compte tenu des délais d'acheminement,
- ✓ les surcoûts du transport (notamment transport intra archipélagique),
- ✓ le poids des taxes (octroi de mer).

Enfin l'accélération de la concurrence mondiale marquée par l'ouverture depuis 2008 du marché de la Caraïbe devrait à terme engendrer une compétition accrue avec les îles voisines et l'élargissement de l'Union européenne à des zones économiquement moins favorisées se traduiront à terme par la dilution des moyens budgétaires affectés par la Commission européenne au rattrapage des DOM.

Ces faits nouveaux condamnent la Guadeloupe à mobiliser des ressources en vue de rendre les entreprises plus compétitives et créer un environnement captif pour les investisseurs.

En dépit des aléas conjoncturels, la Guadeloupe dispose toutefois de réels atouts. La croissance forte au cours de dernières décennies a ainsi favorisé la tertiairisation et la modernisation de l'économie. C'est en effet la région française qui a connu la plus forte croissance de son produit intérieur brut (PIB) (+ 3,4% en moyenne entre 1990 et 2001). Le PIB par habitant a augmenté de 2,4% par an, performance largement supérieure à celle de la France entière (+1,5%). Une croissance qui s'appuie sur 3 leviers, la consommation des ménages, les investissements privés et la commande publique.

Le secteur privé particulièrement entreprenant, adossé à un tissu de TPE participe aussi de cette dynamique générale qui se retrouve dans la forte propension à la création d'entreprises. La transformation structurelle de l'économie locale a par ailleurs conféré à la Guadeloupe un niveau d'équipement élevé par rapport aux autres îles de la Caraïbe à l'instar des infrastructures portuaires et aéroportuaires, de communication et de télécommunication, du pôle universitaire, de la recherche, de la santé...

Sur le plan de la production agricole, il est à noter que les spécialisations « traditionnelles » perdent de leur importance = les bananes, le sucre et le rhum ne représentent plus qu'1,9% de la valeur ajoutée locale.

Quant au tourisme, il connaît de lourdes difficultés consécutives au conflit social de début 2009.

B) Les Chambres de Basse Terre et de Pointe à Pitre

La Chambre de Commerce et d'industrie **de Basse-Terre** a vu son champ d'intervention évoluer, par la création en janvier 2000 d'une délégation à Saint Martin et l'installation à Spring Concordia d'une Maison des entreprises à destination des ressortissants de St Martin et de St Barthélemy.

Début 2009, du fait du changement de statut de ces deux Iles, la CCI de Basse-Terre a perdu sa compétence sur ces deux territoires, perdant ainsi la moitié de ses ressortissants et 40% de ses ressources fiscales.

Depuis les années 80, la chambre s'est lancée dans une politique d'investissements : création d'un nouveau siège sur 2 niveaux et un sous-sol, un parking sur un terrain de 2 537 m² avec des annexes dans le prolongement et en face représentant 442 m² de Bureaux et environ 1 500 m² de parking auxquels s'ajoute un espace à réhabiliter de 311 m² sur un terrain de 1 130 m² pouvant donner lieu à la création d'une cité consulaire; création d'ateliers relais aménagement de zones d'activités...

En 1996, l'Hôtel « Saint Georges » a été ouvert (40 chambres), dans le prolongement du restaurant d'application crée trois ans plus tôt.

En 2001, la Maison des Entreprises à St-Martin, propriété de la Chambre est édifée sur 2 niveaux sur un terrain de 2 192 m².

La Chambre développe aujourd'hui, en plus de la partie formation prioritairement destinée aux entreprises et à leurs salariés, l'ensemble des services « classiques » et de proximité correspondant aux axes stratégiques définis par les élus à destination des entreprises de sa circonscription et des partenaires intervenant en matière d'aménagement de ce territoire.

Elle décompte aujourd'hui 48 collaborateurs, dont 28 affectés aux activités de formation (« Ceform » et « l'Institut régional aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme »).

Le budget de fonctionnement de l'ensemble de ses services est de l'ordre de 3M €.

Le nombre de ressortissants issus de la dernière pesée économique de mai 2010 s'élève à 6 041, répartis entre 2 893 commerçants, 962 industriels et 2 186 prestataires de services.

Les bases d'imposition sont inférieures à 20M€.

La Chambre de Commerce et d'Industrie **de Pointe à Pitre**, dès les années 50 a joué un rôle moteur dans le développement économique de la Guadeloupe.

En 1966, elle obtient la concession de l'aéroport.

En 1970, elle crée un centre de formation, met en œuvre en 1973 une classe préparatoire au haut enseignement commercial.

Compte tenu du développement de ses services, elle transfère en 1976 son siège dans le bâtiment qu'elle occupe toujours, d'une surface de 4 036 m², sur trois niveaux, avec un parking de 600 m².

En 1994, le Complexe World Trade Center ouvre ses portes, afin de regrouper les acteurs à l'international et appuyer la politique d'ouverture vers l'environnement Caraïbe. Un bâtiment de 6 852 m², sur le Port de Jarry.

En mai 2010, signature d'une convention entre le Trésor / UBI-France / la CCI de Pointe-à-Pitre où siègera le Délégué UBI-France afin d'ouvrir la Guadeloupe sur son environnement extérieur.

En 1996, l'aérogare «Guadeloupe Pôle Caraïbe » est créée pour "ouvrir la Guadeloupe sur le monde" et plus particulièrement sur le monde « caribéen ».

En 1999, le cap des 2 millions de passagers est franchi.

En 2009, la Certification qualité ISO 9001 est décernée à l'ensemble des services aéroportuaires, délivrée par l'AFNOR.

S'inscrivant dans les évolutions touchant les modes de gestion des grandes plates-formes françaises, une « société aéroportuaire » verra le jour prochainement qui prendra le relais de la CCI, qui de ce fait en perdra la concession.

Le contrat de concession, dont la prolongation a été obtenue en mars 2006, est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Cet événement entraînera une modification importante du champ d'action de la CCI gestionnaire dont les services internes sont structurés de manière à répondre aux besoins de gestion de cet établissement.

Plusieurs domaines seront impactés par les réaffectations qui suivront cette évolution.

Ces changements devraient intervenir dans les trois/quatre années qui viennent, et seront menés dans le prolongement du projet de création de la Chambre unique de Guadeloupe, afin de redéployer les compétences sur un périmètre plus large.

Pour ce qui concerne les activités en faveur des entreprises et des territoires, la CCI offre les services de proximité correspondant aux actions que les élus ont décidé de déployer au bénéfice de l'environnement local.

L'effectif de la CCI est de 310 salariés, dont 205 affectés à l'aéroport.

Son budget de fonctionnement est de l'ordre de 60M€ dont un peu plus de 10 M€ relèvent des activités du Service général. Le nombre de ressortissants est de 24 301, répartis entre 9698 commerçants, 3 799 industriels et 10 804 prestataires de services.

Les bases d'imposition sont de l'ordre de 200M€.

Il est à souligner l'étroitesse et la qualité des relations entretenues avec les autorités administratives et politiques locales. Chacune des deux Chambres est considérée comme un partenaire incontournable, pour évoquer et traiter des différentes problématiques économiques de La Guadeloupe.

C) Les récentes évolutions de l'environnement des Chambres :

Depuis quelques années, l'environnement des chambres est en pleine mutation :

- La « RGPP » imprime de nouveaux principes et de nouvelles méthodes,
- Les Collectivités territoriales s'impliquent de plus en plus dans l'économie, ce qui amène de nouvelles relations avec elles,
- De nouvelles logiques de développement apparaissent (développement durable, développement structurant, pôle de compétitivité..),
- Le réseau des CCI évolue (regroupements entre Chambres, réforme en cours),
- Des incertitudes pèsent sur les futures ressources des C.C.I,
- Les domaines de compétences et des métiers évoluent : « perte » des grands équipements : ce sera le cas pour la CCI de Guadeloupe avec le transfert de la gestion de l'aéroport qui lui est concédée à ce jour au bénéfice d'une société

aéroportuaire, d'ici à 2016, nouveaux ressortissants impliquant les CCI dans de nouveaux domaines –filière pêche-, nouveaux services au lieu et place des services de l'Etat, statut d'auto-entrepreneur, nouvelles approches –Guichet Unique pour formalités, partenariat avec organismes pour mieux servir les entreprise : signature d'une convention avec UBI-France faisant de la CCI le Guichet Unique à l'export....

- Des interrogations tournent autour de la réforme des collectivités territoriales el locales.
- De nouveaux modes de fonctionnements sont à trouver (partenariats public/privé)
- Nécessité d'afficher performance et résultats, impliquant intégration des démarches qualité, définition d'objectifs, mise en évidence des résultats, au sein des activités.
- Nécessité d'intégrer les spécificités locales et de la partager avec les partenaires économiques : double insularité, liaisons domicile-travail, insécurité routière, délinquance....
- Existence en Guadeloupe, d'un pôle de compétitivité sur les énergies renouvelables et alternatives, les matériaux de construction en zone insulaire et tropicale.
- Adoption sous l'impulsion du Président de la République d'une « **Stratégie de croissance de l'Outre Mer** », déclinée en « 20 actions pour 5 objectifs », dont les thématiques croisent pour la plupart d'entre elles les domaines de compétences des Chambres :
 - « 1) Ancrer le développement économique sur des secteurs stratégiques prioritaires :
 - aider au renouveau des filières agro-produits et de la pêche,
 - relancer le tourisme,
 - développer le secteur des TIC
 - investir dans les énergies renouvelables,
 - favoriser le développement des entreprises et les orienter vers l'export.
 - 2) Mieux former et mieux insérer professionnellement les ultramarins en favorisant leur mobilité

T. 6.

-
- *développer les voies d'accès à l'excellence pour les étudiants..*
- 3) *Décréter une mobilisation générale pour le logement, intégrant tous les acteurs...*
- 4) *Accélérer le désenclavement aérien, maritime et numérique des territoires :*
 - *développer et rendre moins coûteuse, pour les usagers, la desserte aérienne*
 - ...
- 5) *Faire de la préservation de la nature un levier de croissance et de l'Outre Mer, une vitrine du développement durable :*
 -
 - *faire de la valorisation des ressources écologiques un moteur de la croissance.... »*

- Adoption en mai 2009 de la **loi pour le développement économique des outre-mer, la « LODEOM »** avec mise en place d'un fonds d'intervention : le « **fonds exceptionnel d'investissements outre-mer** »
- Adoption du **Schéma Régional de Développement Economique**, qui fixe les défis à surmonter, dont certains concernent totalement les domaines de compétences des CCI :
 - ✓ « *soutenir les TPE confrontées à l'insuffisance de fonds propres, à un accès limité au crédit, une faible capacité d'accès aux marchés publics et une insuffisance de formation des chefs d'entreprise et de leurs personnels ;*
 - ✓ *Rechercher des solutions pérennes au secteur industriel confronté à des surcoûts liés à l'éloignement des centres d'approvisionnement, qui placent les entreprises dans une situation concurrentielle défavorable ;*
 - ✓ *Contribuer à la résorption du déficit d'image du tourisme guadeloupéen qui dispose pourtant de nombreux atouts ;*

- ✓ *Consolider le secteur agricole qui comporte un faible nombre de spéculations, assis sur la monoculture ; aider les acteurs de ce secteur à faire face au déficit de gestion de l'eau, à la spéculation foncière pouvant entraîner la disparition de terres arables, à la faiblesse des dispositifs de crédit, au prix élevé des intrants...*
- ✓ *Soutenir les pêcheurs confrontés à un manque d'organisation et de structuration et à une réglementation européenne inadaptée à la réalité de la Guadeloupe ;*
- ✓ *Rechercher les moyens d'accompagner les entreprises du BTP, un secteur fortement pourvoyeur d'emplois, mais confronté à l'insuffisance de fonds propres et aux difficultés d'accès au crédit ;*
- ✓ *Il en est de même pour les commerçants et artisans qui sont cruellement confrontés au défaut de financement, au manque de fonds propres, aux difficultés d'accès aux crédits et aux aides publiques, au poids des charges sociales et fiscales, au faible niveau de formation du chef d'entreprise...*
- ✓ *Rechercher les voies et moyens de minorer les obstacles qui freinent la propension de nos entreprises à percer à l'international en raison du coût des transports aériens et maritimes, du manque de compétitivité des entreprises, de la faiblesse de la formation en langue étrangère, de la faiblesse des prospections commerciales sur les marchés solvables, de la difficulté des entreprises à se positionner sur les appels d'offres extérieurs et notamment de la Caraïbe..."*

Le rapprochement entre Basse Terre et Pointe à Pitre, base du schéma directeur des CCI de Guadeloupe est l'occasion de repositionner certaines actions afin de bien intégrer les évolutions ci-dessus dans la définition des missions de la future Chambre de Guadeloupe.

Ces dernières seront issues des grandes orientations arrêtées pour le développement économique de la Guadeloupe :

D) DIX PROPOSITIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA GUADELOUPE :

1°) Equilibrer le territoire de Guadeloupe - Concilier cadre de vie, développement durable et économie.

Dans cette perspective, 7 zones sont définies pour chacune des quelles un programme d'actions sera établi, en fonction de ses caractéristiques (population, nombre et nature des entreprises qui y sont implantées...)

Pour l'animation des zones un binôme Vice Président +collaborateur aura en charge la définition et la mise en œuvre des actions nécessaires à un développement harmonieux. Compte tenu du poids économique de la zone 1, 2 Vice Présidents lui seront affectés.

IDENTIFICATION DES ZONES		NOMBRE DE RESSORTISSANTS		TOTAL
		CCI DE P-A-P	CCI DE B-T	
1/ CENTRE SALEEN	Les Abymes - Baie-Mahault - Pointe-à-Pitre	13 094	0	13 094
2/ SUD BALNEAIRE	Gosier - Ste-Anne - St-François - Le Moule	5 970	0	5 970
3/ NORD BASSE TERRE	Deshaies - Ste-Rose - Lamentin - Petit-Bourg	2 657	287	2 944
4/ COMMUNES au VENT	Baillif - St Claude - Basse-Terre - Gourbeyre Goyave - Vieux Fort - Trois rivières - Capesterre	0	4281	4 281
5/ COTE sous LE VENT	Pointe-Noire - Bouillante - Vieux-Habitants	0	1 138	1 138
6/ NORD ATLANTIQUE	Petit Canal - Anse Bertrand - Port-Louis - Morne à l'eau	1 586	0	1 586
7/ ILES DU SUD	Désirade - Marie-Galante - Les Saintes	996	335	1 331
TOTAL		24 303	6 041	30 344

T.61

2°) Apporter un appui au repositionnement de la filière tourisme :

Les taux de fréquentation de l'hôtellerie attestent de la baisse significative de cette activité, à la suite des évènements de 2009.

Il paraît difficile d'espérer à court/moyen terme le retour des grands opérateurs qui ont délaissé l'île, pour des raisons à la fois locales, conjoncturelles, et de concurrence de la part d'autres îles des Caraïbes.

Cependant, compte tenu de la diversité des richesses intrinsèques de l'Archipel (mer + Intérieur, nature, sites) d'autres pistes peuvent certainement être pensées, fondées sur d'autres formes de tourisme, autour du « tourisme durable », à l'instar d'initiatives menées en Polynésie ou à La Réunion ...

Un groupe projet pourrait être envisagé pour travailler sur ce dossier en partenariat avec les collectivités, les organisations professionnelles et les structures compétentes en matière de tourisme.

3°) Former aux compétences et aux métiers de demain :

En matière de formation continue :

Renforcement de l'action « entreprises » (prospection directe) et proposition de produits nouveaux

-GEPC

-Autodiagnostic....

En matière d'apprentissage :

Il est nécessaire d'identifier les besoins des entreprises (enquêtes) et de faciliter la mise en relation entre maîtres d'apprentissage et jeunes en recherche.

En matière d'insertion :

Toutes initiatives permettant de développer l'accès au travail au bénéfice des jeunes sera de nature à élever le niveau de qualification et à diminuer le nombre de demandeurs d'emplois.

En matière de formation première :

En fonction de l'évolution des filières et du positionnement de la Guadeloupe, des décentralisations de cursus initiés par des groupes de formation peuvent être imaginées qui pourraient servir de consolidation aux initiatives locales prises, et auraient un effet structurant sur les filières concernées.

Il est nécessaire pour la mise en œuvre de ces actions de se référer aux dispositions récentes prises par le Conseil Régional, notamment celle concernant la création d'un « établissement public de formation ».

4°) Développer les initiatives propres à structurer les domaines relatifs au pôle de de compétitivité :

Il s'agit d'actions ciblées à destination de l'industrie locale, d'aide à l'innovation, de gestion de projets, dans le but de constituer des compétences complémentaires susceptibles, en se regroupant, de contracter des marchés dans l'ensemble des Pays de La Caraïbe.

5°) Favoriser la pérennité des entreprises existantes, la création de nouvelles entreprises et faciliter la transmission :

Il s'agit d'une des missions fondamentales d'une CCI.

Face à la présence d'un nombre aussi important de ressortissants tel qu'il existe en Guadeloupe, il est évident que toutes les entreprises ne peuvent pas faire l'objet d'une intervention individuelle de la part des collaborateurs de la CCI.

Il est donc nécessaire d'imaginer des mesures collectives, et des soutiens extérieurs (tutorats) afin d'être suffisamment présent, d'accompagner les entreprises en phase de démarrage et en devenir.

6°) Faciliter et promouvoir les échanges entre les différents Etats de la Caraïbe :

La Chambre de Pointe à Pitre participe actuellement activement aux démarches entreprises dans le but d'aplanir les difficultés des échanges entre les Pays de la Caraïbe, qui sont géographiquement proches, mais sont chacun d'entre eux assujettis à des normes et réglementations et formalités spécifiques.

A l'instar de ce qui a été entrepris en Afrique, une initiative d'harmonisation du droit des affaires a été entreprise.

La CCI de Guadeloupe pourrait être porteuse de cette démarche, pour le compte des trois départements français des Antilles.

7°) Participer à la promotion de la Guadeloupe :

La promotion de l'Archipel relève de la compétence de la Région, qui prend un certain nombre d'initiatives pour faire connaître les richesses locales, ainsi que les productions spécifiques en métropole ou à l'étranger.

La CCI doit jouer, dans cette démarche, l'interface des entreprises exportatrices aux quelles elle offre ses services.

8°) Faciliter la réactivité des entrepreneurs par la dématérialisation des actes administratifs :

C'est l'objet de la mise en œuvre du Guichet Unique dont l'objet est de faciliter l'ensemble des démarches des créateurs d'entreprises et des entreprises existantes.

9°) Structurer et développer la production d'informations économiques :

- au bénéfice des élus, comme aide à la stratégie et à la décision,
- à destination des entreprises et des collaborateurs pour un usage « technique »
- en s'associant aux organismes qualifiés dans la diffusion d'information économique (services de L'Etat, Collectivités, INSEE, organisations professionnelles...), pour une information plus complète et un partage de ressources.

10°) Jouer un rôle majeur dans la gestion des équipements structurants pour la Guadeloupe :

- organiser le transfert de l'aéroport en intégrant ce principe,
- être attentif au devenir du WTC et de l'Hôtel St Georges.

E)-LES VALEURS FONDAMENTALES QUI ANIMERONT LA CHAMBRE DE GUADELOUPE

Au travers de ces dix priorités, la mission première et fondamentale de représentation des intérêts des entreprises sera toujours présente.

La mise en œuvre des actions découlant de ces choix stratégiques s'appuiera sur **les valeurs fondamentales** :

- **de proximité** (aptitude à être à l'écoute des chefs d'entreprises, des acteurs du monde économique, d'un territoire et à répondre à leurs attentes).
- **de performance** (efficacité de la réponse délivrée avec réactivité et professionnalisme : engagement pris, dans un délai défini, sur des champs d'interventions clairement précisés, avec fixation des critères de résultats)
- **de collégialité**, par une implication des élus au travers de commissions ad hoc.

Nota : Les modes, niveaux et délais d'implication pour chacun de ces axes seront forcément calés sur les capacités financières de la future Chambre.

Un arbitrage sera opéré dès la transformation des axes en plan d'actions et en valorisation des celles-ci.

Le choix de ces axes stratégiques va imprimer l'organisation interne des services, un mode de relation entre les collaborateurs, fondé sur une grande transversalité entre les différents pôles, une définition systématique des objectifs poursuivis, et une analyse des résultats des actions menées.

F)- L'ORGANISATION TERRITORIALE :

La Chambre de Guadeloupe n'aura pas de délégation.

G)- LA DENOMINATION DE LA FUTURE CHAMBRE :

Ce sera la « *Chambre de Commerce d'Industrie et de Services des Iles de Guadeloupe* »

H)-LE SIEGE DE LA FUTURE C®CI :

Les deux hypothèses sont les villes de Basse Terre et de Pointe à Pitre.

I)- LE CALENDRIER PREVISIONNEL.

Il est souhaité que la future Chambre soit effective à la date d'installation de ses membres, en 2011, au plus tard le 31 décembre, concomitamment à la dissolution des deux chambres actuelles qui resteront en fonction jusqu'à cette échéance.

